

Master ès Sciences en sciences infirmières (MScSI)

Master conjoint
UNIVERSITE DE LAUSANNE
Faculté de biologie et de médecine, Ecole de médecine
et
HAUTE ECOLE SPECIALISEE DE SUISSE OCCIDENTALE
Domaine santé

Intitulé du cours : Stage en pratique avancée 3 ECTS

Semestre d'automne 2018/ printemps 2019

Coordnatrice du cours

BOCHATON, Nathalie, Infirmière Spécialiste Clinique, MscSI

Hôpitaux Universitaire de Genève
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4,
1205 Genève
00 41 22 372 54 92

nathalie.bochaton@hcuge.ch

Responsable du cours

Dre ROULIN Marie-José, Inf., PhD.

00 41 22 37 26 105

marie-jose.roulin@hcuge.ch

Description sommaire

Le stage de pratique avancée est un cours à choix qui s'inscrit dans la continuité des cours ayant trait à la pratique professionnelle avancée du Master ès Sciences en sciences infirmières (MScSI). Ce cours s'adresse aux étudiant-e-s souhaitant développer des connaissances et des habilités spécifiques dans le domaine de la pratique avancée. L'étudiant doit avoir une expérience avérée dans la spécialité de l'infirmière de pratique avancée qui supervise ce stage.

Buts

Le stage de pratique infirmière avancée a pour but de permettre aux étudiant-e-s d'acquérir des habilités reliées aux activités courantes d'une infirmière de pratique avancée dans un rôle d'infirmière clinicienne spécialisée (ICLS) ou infirmière spécialiste clinique (ISC). Les objectifs spécifiques sont :

- Analyser la pratique observée en regard d'un modèle de pratique infirmière avancée de son choix.
- Développer sa pratique réflexive.

Cette analyse et pratique réflexive concernera par exemple les activités suivantes :

- Dispenser des soins spécialisés auprès de patients qui présentent des problématiques de soins complexes et assurer que ces soins sont fondés sur une connaissance approfondie des preuves scientifiques.
- Contribuer au conseil et à l'accompagnement des patients ou des familles qui sont aux prises avec des problèmes de soins complexes.
- Effectuer une surveillance experte de soins complexes, de la coordination, du suivi clinique avec les équipes interdisciplinaires.
- Contribuer à des consultations auprès des infirmières de chevet visant l'analyse de pratique, le développement clinique, la supervision de projets cliniques.
- Contribuer à des actions de formation fondées sur une connaissance approfondie des preuves scientifiques auprès des équipes de soins.
- Adapter ses activités de formation au public cible et au contexte.

Compétences ou objectifs

À la fin de ce cours, l'étudiant-e devra être capable de:

- d'analyser sa pratique en regard des compétences attendues
- pratiquer une ou plusieurs activités spécifiques en lien avec une pratique infirmière avancée dans un rôle dans un rôle d'ICLS) ou d'ISC ;
- expliquer comment les compétences développées pourraient être exploitées par la suite dans sa propre pratique clinique.

Méthodes pédagogiques

- L'étudiante observe la pratique de l'infirmière de pratique avancée, identifie les différentes composantes du rôle en se basant sur un modèle de pratique infirmière avancée de son choix.
- L'infirmière de pratique avancée propose à l'étudiant plusieurs activités, telles que la réalisation de consultations supervisées auprès de patients ou des soignants, recherche des données probantes pour répondre à une question issue de la clinique (recherche rapide et ciblée), réalisation d'action de formation sous supervision auprès des équipes de soins,.....

Lieux de stage

1. L'IUFRS propose des places de stages auprès d'ICLS. Les étudiants qui souhaitent réaliser le stage réalise un dossier de candidature avec CV et lettre de motivation qu'ils déposent auprès de l'enseignant chargé du cours au plus tôt à la fin du premier semestre de formation. L'enseignant valide la demande de l'étudiant en fonction de son expertise clinique dans le domaine de l'ICLS et du projet professionnel de l'étudiant et en fonction des places de stages disponibles.
2. L'étudiant propose un stage auprès d'une ICLS ou ISC titulaire d'un master of nursing sciences (avec une activité d'ICLS ou ISC d'au moins 60%) à l'enseignant en charge du cours. Il joint une lettre de l'ICLS ou ISC dans laquelle cette dernière accepte d'accueillir le stagiaire et atteste avoir pris connaissance des objectifs du stage. L'enseignant valide la demande de l'étudiant en fonction de son expertise clinique dans le domaine de l'ICLS et du projet professionnel de l'étudiant.

Le stage ne peut pas se dérouler dans le service où travaille l'étudiant. Le stage n'est pas rémunéré.

Supervision

L'étudiant-e travaille sous la supervision d'une infirmière de pratique infirmière avancée titulaire d'un master of nursing sciences et avec une activité d'ICLS ou ISC d'au moins 60%. Les dates du stage sont convenues entre l'étudiant et son superviseur. Il appartient à l'étudiant de faire les démarches nécessaires auprès de l'institution hospitalière pour régulariser son statut de stagiaire (dossier administratif, etc...).

L'enseignant en charge du cours explicite les exigences du stage au lieu de stage et à l'étudiant. Il propose une évaluation formative sur les documents écrits déjà rendus à la mi-stage, selon un calendrier établi en partenariat avec l'étudiant.

Exigences du cours et évaluation des connaissances des étudiant-e-s

L'étudiant doit réaliser 80h de stage sur une durée de 4 semaines minimum 12 semaines maximum. Les activités réalisées en cours du stage font parties des heures du stage, l'étudiant dispose de 10h de travail personnel pour réaliser son dossier de validation. En cas de journée d'absence, l'étudiant doit replanifier avec le superviseur, pour le trimestre en cours, les journées manquantes pour la réalisation effectives des 80 heures de stage.

L'étudiant devra fournir un travail écrit sous forme d'un dossier qui comprendra :

- Une analyse des différentes composantes du rôle de pratique avancée en se basant sur un modèle de pratique infirmière avancée de son choix (4 pages).
- Un journal de stage (comprenant une description des habiletés exercées, une réflexion critique sur la pratique développée en lien avec les objectifs du stage, les actions envisagées pour développer ses habiletés, ...)
- Les éventuels travaux réalisés lors du stage : support d'un cours, réponse fondée sur des données probantes en réponse à une question issue de la clinique, contribution à un travail réalisé par l'infirmière de pratique avancée, etc....
- Une évaluation des activités pratiques réalisées signée par le superviseur clinique

L'enseignant et l'infirmière de pratique avancée conviennent avec l'étudiant d'une plateforme où ce dernier dépose les travaux réalisés (au plus tard 21 jours après le dernier jour du stage)

Critères d'évaluation et répartition de points

L'évaluation des compétences cliniques acquises par les étudiant-e-s s'effectuera par le biais du rapport de stage du superviseur. L'étudiant doit avoir un minimum de 6 activités évaluées sur 9 et au moins une activité par domaine de compétences

<u>Compétences cliniques</u> évaluées par l'ICLS ou ISC	Insuffisant = 1 pts	Passable = 2 pts	Bon = 3 pts	Excellent = 4pts	Non Applicable NA
---	------------------------	---------------------	----------------	---------------------	-------------------------

<u>Compétences cliniques</u> évaluées par l'ICLS ou ISC	Description des activités et commentaires	1	2	3	4	NA
Compétences transversales						
Prend en considération la dimension éthique relative aux situations de soins rencontrées						
Exerce un leadership d'influence auprès des soignants pour favoriser le développement de la pratique						
Activités auprès des patients/famille						
Réalise une évaluation clinique rigoureuse des situations de soins avec une méthode basée sur des données scientifiques (examen clinique, outils d'évaluation standardisé,...)						

Dispense des soins spécialisés auprès des patients qui présentent des situations de soins complexes, centrés sur la personne et ses attentes et fondés sur une connaissance des preuves scientifiques						
Contribue au conseil et à l'accompagnement des patients ou des familles qui sont aux prises avec des problèmes de soins complexes.						
Met en œuvre des stratégies de promotion de la santé tel que le conseil, l'éducation au patient ou ses proches, l'approche motivationnelle,...						
Activités auprès des équipes						
Contribue à des consultations auprès des infirmières de chevet visant l'analyse de pratique, le développement clinique, la supervision de projets cliniques.						
Identifie des situations de soins pouvant conduire à une détresse morale et suggère des actions d'éthiques préventives.						
Contribue à la diffusion des savoirs en participant à des actions de formation fondées sur une connaissance approfondie des preuves scientifiques (auprès des équipes de soins, au chevet du patient, lors de colloques, travaux de groupes ou autre,...)						
Total de points						
Total sur 6						

L'enseignant en charge du cours évalue le travail écrit. Les critères sont les suivants :

Compétences évaluées par l'enseignant	Insuffisant = 1 pts	Passable = 2 pts	Bon = 3 pts	Excellent = 4pts	NA 0pts
Analyse les différents composants du rôle de pratique avancée observés en se basant sur un modèle de pratique infirmière avancée de son choix					
Identifie des situations de soins pouvant conduire à une détresse morale et suggère des actions d'éthiques préventives.					
Identifie des compétences qui pourraient être transférées à son milieu de pratique.					
Présente un journal de stage qui comprend une description des habiletés exercées durant le stage (consultation équipe, patient, cours...)					
Analyse le travail effectué pendant son stage grâce à une réflexion critique					
Propose des axes d'amélioration possible (pratique réflexive) pour développer ses habiletés					
Total de points					
Total sur 6					

L'évaluation finale sera sur une échelle de 6, où 6 sera la meilleure note et 1 la moins bonne note. Pour valider le stage, l'étudiant doit obtenir une note minimum de 4/6 à l'évaluation des compétences cliniques, effectuée par le superviseur **ET** une note minimum de 4/6 au travail écrit évalué par l'enseignant.

En cas de note insuffisante, l'étudiant doit remédier aux éléments insuffisants (stage ou travail écrit). Les modalités sont fixées par l'enseignant en accord avec la direction de l'IUFRS et le lieu de stage.

Remarque concernant les travaux écrits

Tout travail écrit doit répondre aux normes de présentation selon les normes de Vancouver. Les documents doivent être remis au superviseur et à l'enseignant selon les modalités convenues en début du stage. Ces modalités sont définies par écrit entre les parties.

Absence à une évaluation, plagiat et fraude sont réglés par les Art. 7.5 et 16.1 du Règlement du Master ès Sciences en sciences infirmières.

Evaluation du stage par les étudiant-e-s

L'enseignante en charge du cours réserve un moment pour donner l'occasion aux étudiant-e-s de donner leur avis sur le stage (objectifs atteints, méthodes adéquates, rythme adapté, etc.) et pouvoir échanger à ce propos.

En outre, conformément aux procédures en vigueur au sein de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL, le secrétariat de l'IUFRS adresse un formulaire d'évaluation du stage aux étudiant-e-s. Ceux-ci peuvent y répondre de manière anonyme.

Modification du syllabus

Le responsable de stage se réserve le droit d'apporter des modifications au syllabus au besoin. Lorsque des changements sont nécessaires, il en informe les intervenants et stagiaires immédiatement par l'envoi d'un courriel à chacun-e.

Listes de références

- Hamric, Ann B., Hanson, Charlene M., Tracy Mary F., & O'Grady, Eileen T. (2014). *Advanced Practice Nursing: an integrative approach* (5e ed.). Saint-Louis: Elsevier Saunders.
- Morin D., Shaha M., Januel JM., Laubscher A., Brioschi-Levi H., Ninane, F., Roulin MJ., Ramelet AS. (2015). Le point sur la pratique infirmière avancée. *Krankenpflege Soins Infirmier*. N°5, pp. 72-76.